068-226800019-20071012-05_78_07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15/10/2007

Publication: 19/10/2007

Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

N° CP 50 Séance du 1 2

5978-07

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

CEREMONIES DES VŒUX DU NOUVEL AN 2008

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération N° 2007/I-1^{er}/08 du 15 décembre 2006 portant approbation du budget départemental pour l'année 2007,
- VU le Code des Marchés Publics, notamment son article 3-3ème
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise le Président à conclure le contrat de location en cours de négociation avec les Sociétés du Parc des Expositions de Colmar, dans la limite des crédits inscrits au budget départemental 2008.

LE PRESIDENT

Pour le Président du Conseil Général du Haut-Rhin et par délégation Le 1° Vice-Président

Rémy WITH

Adopté

.....voix contreabstentions